



**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA  
SITUATION FINANCIERE  
SFCR 2017**

---

# SOMMAIRE

## SYNTHESE

### I. ACTIVITES ET RESULTATS

#### I.1. Description de l'entreprise

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

#### I.2. Performances techniques

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

#### I.3. Performances financières

#### I.4. Performances des autres activités

### II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

#### II.1. Informations générales

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

#### II.2. Compétence et d'honorabilité

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

#### II.3. Système de gestion des risques - ORSA

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

## **II.4. Système de contrôle interne**

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

## **II.5. Fonction d'audit interne**

## **II.6. Fonction actuarielle**

## **II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées**

# **III. PROFIL DE RISQUE**

## **III.1. Risque de souscription**

- Risque de primes et de réserve
- Risque catastrophe

## **III.2. Risque de marché**

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

## **III.3. Le risque crédit/défaut**

- Risque de liquidité

## **III.4. Risque opérationnel**

## **III.5. Exposition aux risques**

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2018 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.

## **IV. VALORISATION**

### **IV.1. Actifs**

### **IV.2. Provisions techniques**

- Prévisions et valeurs constatées pour 2017
- Méthodes et options retenues
- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

### **IV.3. Autres passifs**

## **V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE**

### **V.1. Fonds propres**

### **V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

### **V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

### **V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

### **V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR**

### **V.6. Autres informations**

## **ANNEXES**

## **SYNTHESE 2017**

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI Bâtiment menés au cours de l'exercice 2017 que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est assurée, puisque le taux de couverture s'élève à 1478 % pour le MCR et 369% pour le SCR.

En 2017 CGI Bâtiment a bénéficié d'un environnement économique très favorable. L'exercice reste encore marqué par le traitement du sinistre de forte intensité pris en charge par la réassurance.

Le risque de souscription est le risque majeur de la société. Il est en augmentation par rapport à 2016.

La légère dégradation du SCR provient du risque de souscription lié à cette augmentation de l'activité et au risque de marché dans la partie action.

Il n'y a pas eu d'évolution de la gouvernance ni des méthodes et des politiques au cours de cet exercice.

# **I. ACTIVITES ET RESULTATS**

## **I.1. Description de l'entreprise**

- Actionnariat
- Contrôle et audit
- Environnement économique
- Activités opérationnelles

## **I.2. Performances techniques**

- Souscription en promotion immobilière
- Souscription en maison individuelle
- Evolution de la sinistralité
- Réassurance
- Résultat technique

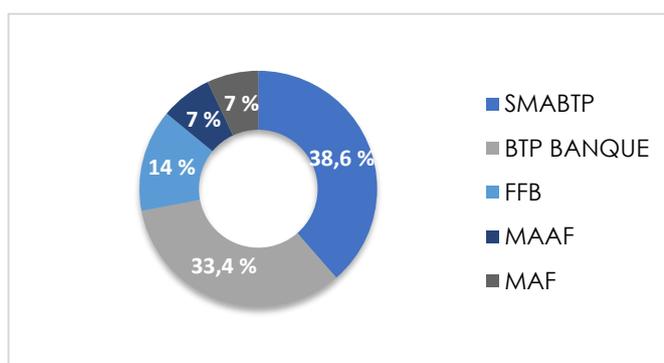
## **I.3. Performances financières**

## **I.4. Performances des autres activités**

## **I.1. Description de l'entreprise**

- CGI Bâtiment est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par le Code des Assurances au capital de 20 887 500 €uros dont le siège social est situé 6, rue La Pérouse à Paris 16<sup>ème</sup> ;
- Créée en 2000 par FFB, SMABTP et BTP Banque, elle fait suite à CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. Elle a par la suite absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires les trois mutuelles : SMABTP, MAF, MAAF aujourd'hui à son capital ;
- Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs. (Loi de 1990 - L. 261-1 et suivants CCH).

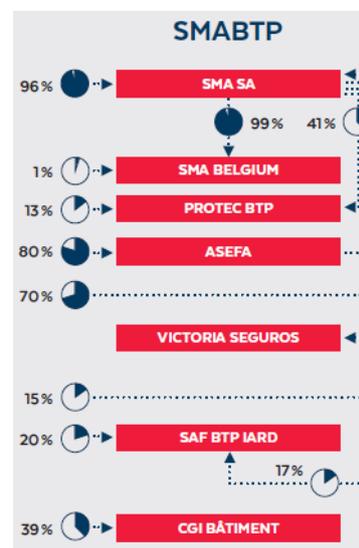
### ▪ Actionnariat



Il est issu de la filière bâtiment :

#### ○ SMABTP

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé 8 rue Louis Armand Paris 15<sup>e</sup>, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.



#### ○ LA BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 63 000 000 €, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS Cedex 16, BTP Banque est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.

#### ○ FFB - Fédération Française du Bâtiment

Union de syndicats, ayant son siège social au 33 avenue Kléber 75116 Paris, organisation syndicale patronale qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.

- **MAAF ASSURANCES**

Société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 CHAURAY, mutuelle initialement réservée aux artisans qui a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.

- **MAF**

Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189 bd Malesherbes 75017 Paris qui assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

- **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI Bâtiment est l'ACPR, 61 rue Taitbout Paris 9<sup>ème</sup>.

Les commissaires aux comptes de la société sont Ernst & Young Audit SA, Tour First à la Défense et commissaires aux comptes suppléant KPMG AUDIT FS 1, 1 Cours Valmy à La Défense

- **Environnement économique**

Après la plus longue et la plus ample crise de l'après-guerre, puis une amorce de reprise en 2016, 2017 ressort comme une année de vive croissance pour le bâtiment. De fait, selon la FFB, l'activité a progressé de près de 5 % en volume et l'emploi s'est inscrit en hausse de 19 900 postes, dont 9 300 salariés et 10 600 intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP).

Comme en 2016, le logement neuf constitue le principal moteur de cette reprise, avec des mises en chantier en progression très soutenue de 15,4 % et une activité bâtiment associée qui s'affiche à + 13,7 %.

Les entreprises ont globalement su tenir le rythme de la reprise sans trop de défaillances, puisque les défaillances ont reculé de 11,6 % en nombre de structures concernées et que les situations de trésorerie ressortent un peu moins tendues. Toutefois, les marges restent tendues, compte tenu de l'élévation des coûts de main-d'œuvre alors que les difficultés de recrutement se renforcent nettement, mais aussi des tarifs des matériels et matériaux. De fait, la hausse des prix bâtiment s'avère encore trop faible pour compenser celle des coûts.

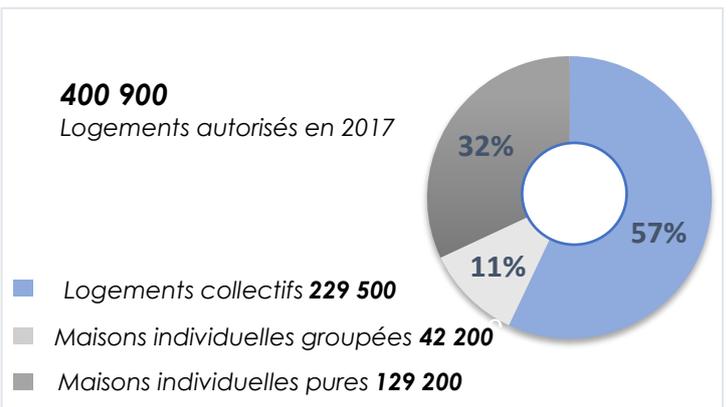
En détail, 2017 s'est soldé sur 426 100 ouvertures de chantier de logements pour la France et les DOM (en date réelle estimée), dont 190 850 pour la maison individuelle, qui affiche donc une progression de 12,8 %.

Comme en 2016, trois facteurs principaux expliquent ce scénario de reprise soutenue :

- une dynamique socio-démographique lourde constante ou presque depuis le tournant des années 2000, qui alimente les besoins en logement, mais aussi en non résidentiel ;
- un contexte général, économique comme financier, qui s'est nettement amélioré, accompagné d'un redressement du moral des acteurs et de leur capacité à se projeter dans l'avenir, donc à investir. La tendance mieux orientée du marché de l'emploi et le maintien de très bonnes conditions de crédit illustrent clairement ce propos ;
- un environnement institutionnel qui est resté porteur.

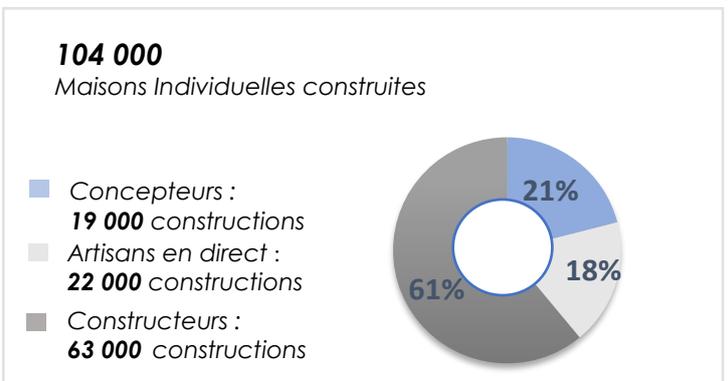
### Les autorisations de logements neufs avec création de surface en 2017

France Métropolitaine  
(Permis de construire)

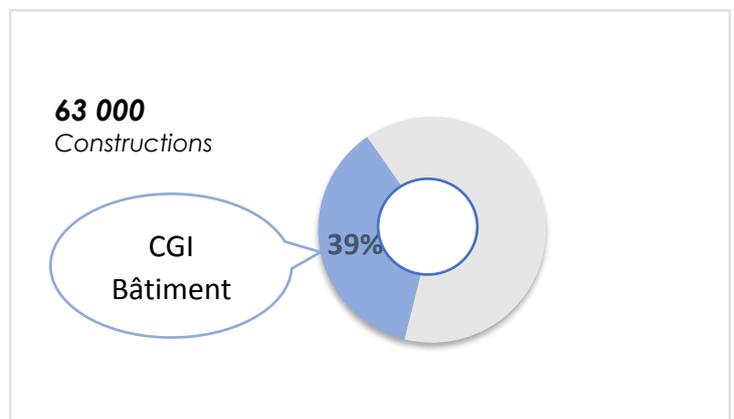


### Part de marché de maisons individuelles en secteurs diffus en 2017

(Maisons individuelles construites)

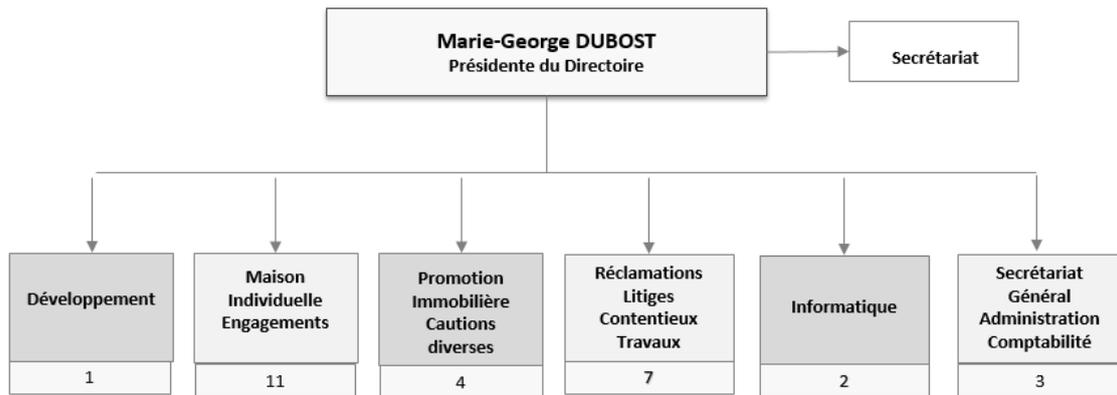


### Part de marché de CGI Bâtiment en 2017 : 24 682 GL



- **Activités opérationnelles**

CGI Bâtiment est composé de 30 personnes :



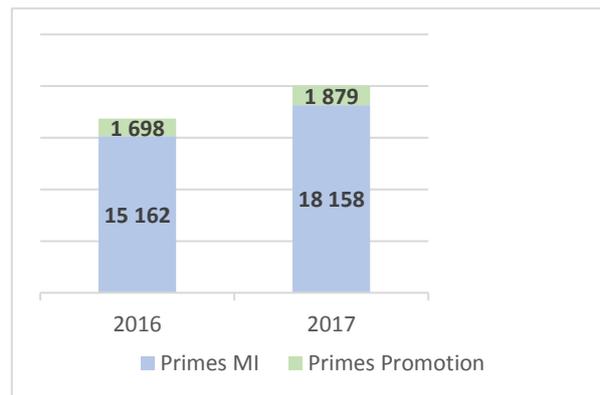
Elle possède une filiale à 100 %, Caron Marketing, SARL au Capital de 7 622 euros, siège social 6 rue La Pérouse Paris 16<sup>ème</sup> et immatriculée au RCS 345 179 824 de Paris, bureau d'études statistiques dédiée à l'analyse de la conjoncture des ventes en maisons individuelles et à diverses analyses sur le logement.

CGI BATIMENT exploite deux lignes d'activités France entière, elle offre des garanties financières dans le domaine de la promotion immobilière à environ 150 promoteurs pour, en moyenne, 10% de son chiffre d'affaires et garantit 773 constructeurs de Maison individuelle pour les 90% restant.

En promotion immobilière, CGIBAT délivre la garantie financière d'achèvement (GFA) aux promoteurs qui réalisent des opérations en VEFA, la garantie de bonne exécution (GBE) pour garantir les opérations réalisées en CPI ainsi que les garanties annexes afférentes à la réalisation d'opérations immobilières (garanties fiscales, datations, VRD...)

En Maisons individuelle elle offre la garantie de livraison à prix et délais convenus instituée par la loi de 1990 qui a rendu cette garantie obligatoire à tous les contrats de maison individuelle avec ou sans fourniture de plan.

**Répartition des activités CGI Bâtiment  
Primes émises (en K€)**



## I.2. Performances techniques

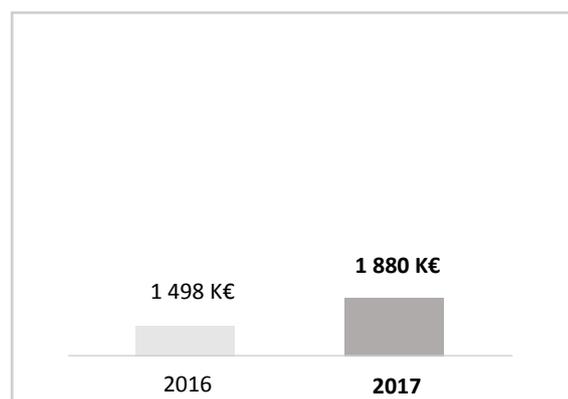
### ▪ Souscription en Promotion Immobilière

Opérations mises en place en 2017 :

- 84 programmes pour 1 877 logements ;
- 5 opérations de lotissement pour 133 parcelles ;
- 13 opérations de bureaux pour 81 791 m<sup>2</sup> ;
- 28 cautions diverses pour un engagement de 5 865 K€.

#### **Primes brutes émises en promotion immobilière :**

L'année 2017 se caractérise par une hausse des primes brutes émises qui s'établit à **2 224 K€** (dont 344 K€ reversés aux co-garants) soit 1 880 K€ de primes nettes (hausse de 25,5 %) contre 1 498 K€ en 2016.

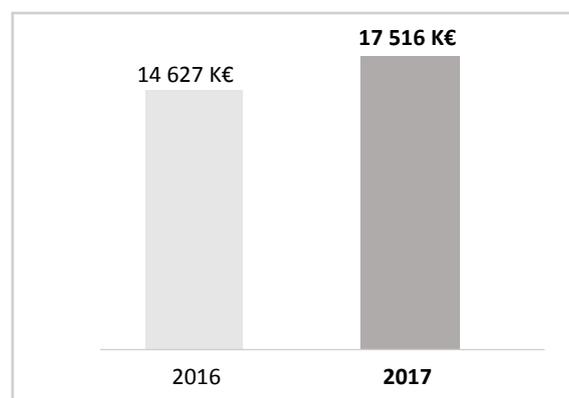


### ▪ Souscription en Maison Individuelle

Au cours de l'exercice 2017, CGI Bâtiment a apporté son concours à **773** Constructeurs pour un volume de **24 682** maisons en garantie de livraison. 545 sont directement cautionnés par CGI Bâtiment et 228 par l'intermédiaire de Courtiers.

#### **Primes émises en maison individuelle nettes de commissions :**

Elles s'élèvent à 17 516 K€, soit une hausse de 19,75 % par rapport à l'exercice précédent.

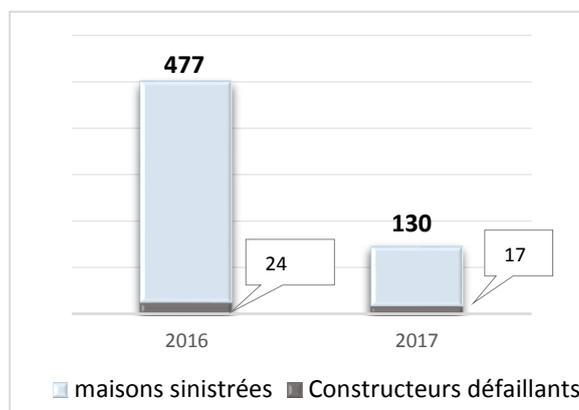


- **Evolution de la sinistralité**

Outre la reprise économique sur les deux marchés de notre activité, l'exercice a été marqué par une faible sinistralité.

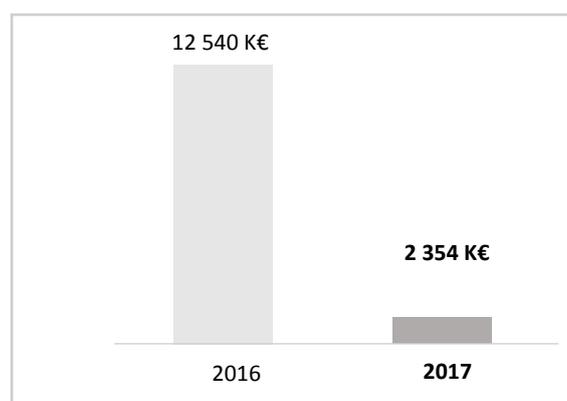
**Nombre de constructeurs et de maisons sinistrés :**

L'année 2017 se caractérise par une sinistralité faible avec 130 maisons sinistrées pour 17 constructeurs défaillants.



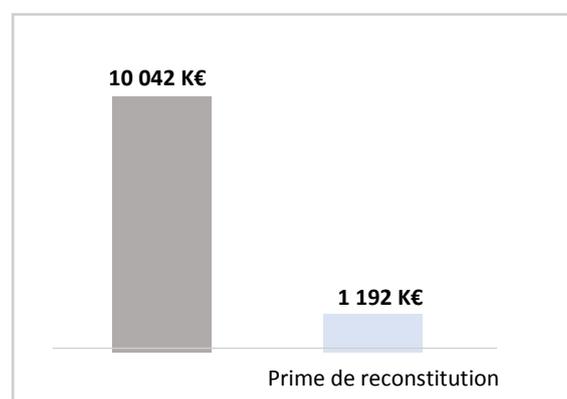
**Coût des sinistres entre 2016 et 2017 (brut de recours bancaires et de réassurance (en K€) :**

Le coût estimé des sinistres survenus en 2017 est de 2 354 K€ contre 12 540 K€ en 2016.



- **Réassurance**

**Part de réassurance dans les coûts de sinistre (survenance 2016)**



Depuis 2016, nous partageons un traité de réassurance en co-cession avec notre actionnaire SMABTP et sa filiale espagnole. Une 4<sup>ème</sup> tranche a été mise en place sur le traité 2017 qui permet de doubler la portée du traité.

## Caractéristiques des traités de réassurance

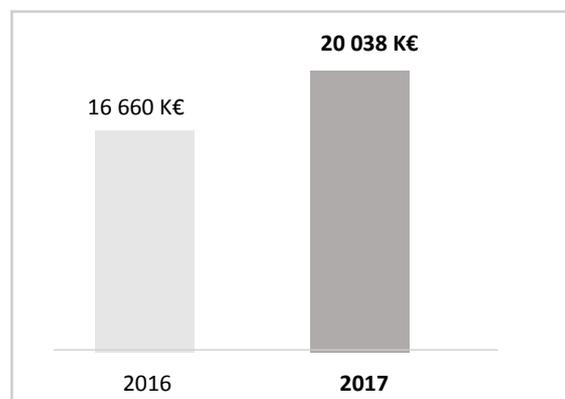
	2017	2018
Assiette de primes	18 000 000 €	20 500 000 €
Total portée	50 000 000 €	50 000 000 €
Franchise de	1 000 000 €	1 000 000 €
Stop Loss	Année de survenance	Année de survenance
Primes minimum	1 842 688 €	2 436 568 €

### ▪ Résultat technique

#### Chiffre d'affaires :

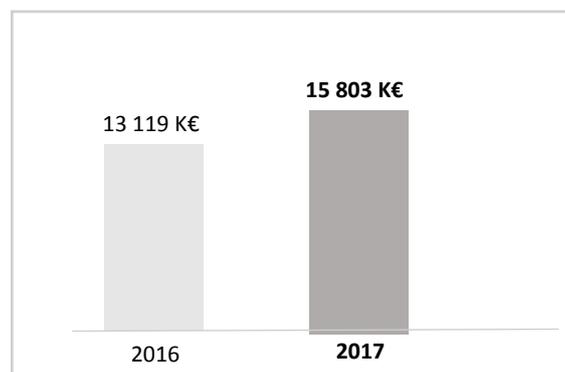
20 millions d'euros au 31/12/2017  
contre 16,6 M€ en 2016 soit :

**+ 20,28 %**



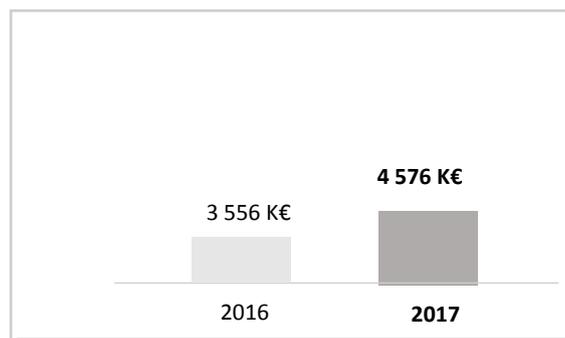
#### Primes acquises nettes de cession affectées à l'exercice :

**+ 20,46 %** par rapport à 2016



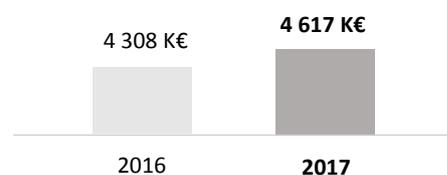
#### Charges de sinistres nettes de cession :

**+ 28,68 %** par rapport à 2016  
(nettes de réassurance)



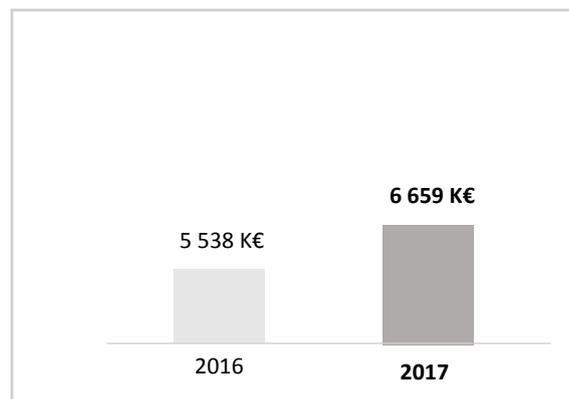
**Frais d'acquisition et d'administration :**

+ 7,17 % par rapport à 2016



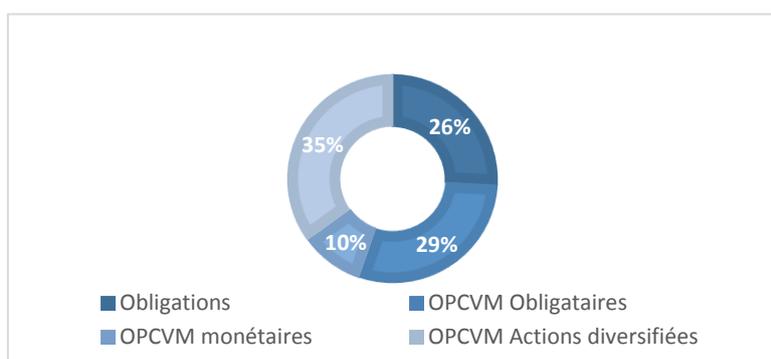
**Résultat technique :**

+ 20,24 % par rapport à 2016



### I-3 Performances financières

Le Portefeuille hors participation, s'élève à 80 886 K€ en valeur de réalisation au 31/12/2017 auquel il convient d'ajouter la trésorerie disponible sur les comptes bancaires qui s'élève à cette même date à 5 970 K€ ainsi qu'un compte à terme de 3 000 K€.

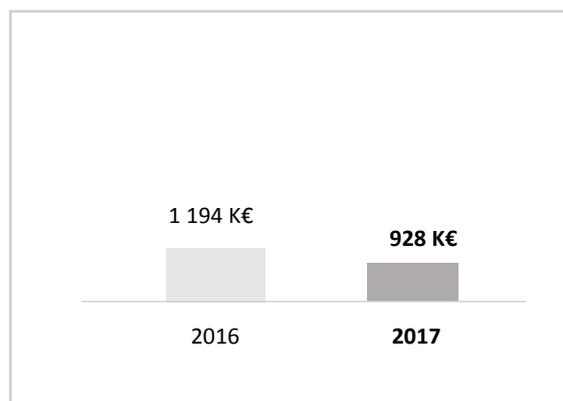


Le montant de la plus-value latente sur OPCVM (Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières) ayant supporté l'impôt sur les sociétés s'élève à 7 539 K€ contre 6 148 K€ au 31/12/2016.

Un mandat de gestion est confié à mandataire financier pour d'un montant de 27 M€ équivalent à la couverture de nos provisions techniques.

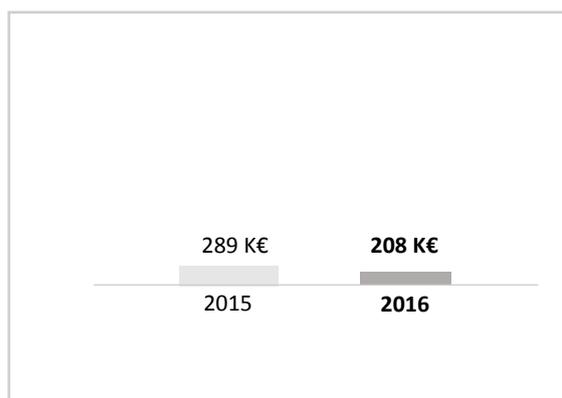
**Produits des placements :**

**- 22,28 %**



**Charges des placements :**

**- 28,03 %**



Le résultat financier ressort pour 2017 à **720 K€** et en diminution de **- 20,44 %** par rapport à 2016.

La performance du portefeuille d'OPC a atteint **3,59%** sur 2017 profitant de la hausse du marché des actions et d'une orientation plus favorable des taux, légèrement à la baisse sur l'ensemble de l'année. En ce qui concerne le mandat La diversification du mandat dans la zone euro sur des titres d'émetteurs privés de bonne qualité a permis de maintenir une performance positive qui atteint **0,72%** en 2017.

Compte tenu de la baisse des taux, le rendement actuariel annuel instantané au 31 décembre est de 0,33% brut.

#### **I.4. Performances des autres activités**

Sans objet.

## **II.SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **II.1. Informations générales**

- Organigramme de la société
- Conseil de surveillance
- Directoire et direction générale
- Commission d'audit et des risques
- Commission des rémunérations
- Commission de politique financière
- Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe administration

### **II.2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

- Gouvernance
- Gestion des risques et conformité
- Audit interne
- Actuariat

### **II.3. Système de gestion des risques (ORSA)**

- Promotion immobilière
- Maison individuelle
- ORSA

### **II.4. Système de contrôle interne**

- Cartographie
- Gestion des risque et conformité
- Dispositif de contrôle interne

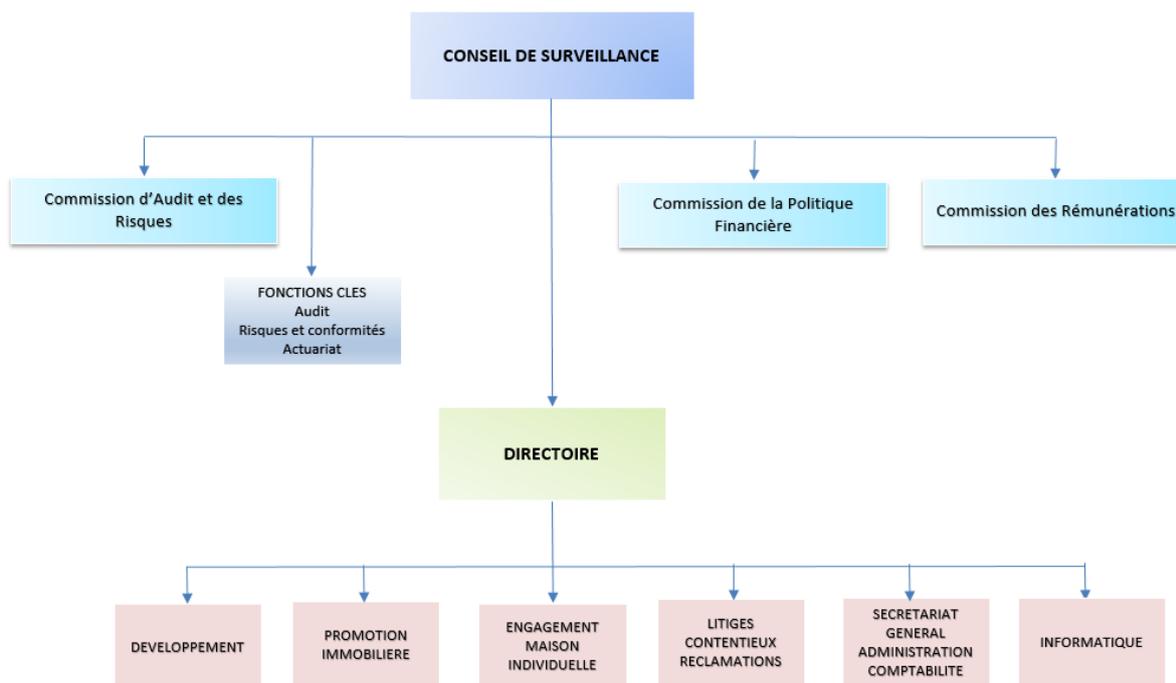
### **II.5. Fonction d'audit interne**

### **II.6. Fonction actuarielle**

### **II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées**

## II.1. Informations générales

### ▪ Organigramme de la société



### ▪ Conseil de Surveillance

#### Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la Fédération Française du Bâtiment)  
Vice-Président : Didier RIDORET (Président de SMABTP)

#### Membres du Conseil

- SMABTP, représentée par Bertrand LOTTE
- BTP BANQUE, représentée par Bernard PAGES
- FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, représentée par Bertrand SABLIER
- MAAF Assurances, représentée par Jean-Manuel LORVIN
- MAF Architectes, représentée par Roland CARTA
- Grégory MONOD
- Patrick VANDROMME
- Etienne REQUIN
- José Michaël CHENU
- Jean Baptiste BOUTHILLON
- Alain MONTOURCY
- Gérard FOHLEN WEILL

### Mission

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société réalisée par le Directoire. A ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, le conseil vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés le cas échéant.

Chaque année, le conseil doit présenter à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance s'est doté de trois commissions spécialisées chargées des questions qu'il soumet pour avis à leur examen. Il a fixé la composition et les attributions des commissions qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et qui seront décrites ci-après.

#### ▪ **Directoire et Direction Générale**

### Composition

Présidente : Marie-George DUBOST

Directeur général : Bernard COLOOS (Directeur Général Adjoint de la FFB) ;

Membres : Claude LAVISSE (Président du Directoire de BTP Banque) ;  
Pierre ESPARBES (Directeur Général Adjoint de SMABTP).

### Mission

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire participe en outre aux travaux des différentes Commissions mises en place par le Conseil de Surveillance, la Commission d'Audit et des Risques et la Commission de la Politique Financière.

Les modalités d'exercice des fonctions de la Présidente du Directoire et du Directeur Général sont évoquées au Titre III - Article 13 des statuts. La Présidente du Directoire et le Directeur Général, dirigeants effectifs de l'entreprise, représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général dispose d'un pouvoir de signature identique à celui de la Présidente du Directoire.

Le Directeur Général et la Présidente du Directoire sont invités aux réunions hebdomadaires des chefs de service, aux comités d'engagements, réunions juridiques et autres réunions organisés par les chefs de service.

Le Directoire assure la gestion courante de la société, il se réunit aussi souvent que nécessaire.

## ▪ **Chefs de services**

Les directeurs et chefs de services disposent chacun des délégations de responsabilité et de fonctions. Elles sont actualisées annuellement si nécessaires.

## ▪ **Commission d'Audit et des Risques**

### Composition

Président : Gérard FOHLEN-WEILL (Membre indépendant) ;

Membres :

- Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;
- Didier RIDORET (Président de SMABTP) ;
- SMABTP représentée par Bertrand LOTTE ;
- BTP BANQUE représentée par Bertrand PAGES
- MAAF ASSURANCES représentée par Jean-Manuel LORVIN ;

Participent également, les Membres du Directoire CGI Bâtiment.

### Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an et chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

## ▪ **Commission des Rémunérations**

### Composition

Président : Jacques CHANUT (Président de la FFB) ;

Membres :

- Didier RIDORET (Président de SMABTP) ;
- Roland CARTA, représentant permanent de la MAF ;  
Bernard PAGES, représentant permanent de BTP BANQUE

### Mission :

Cette Commission a pour objet de faire des propositions au conseil de surveillance quant à la rémunération des membres du directoire ainsi que du président et du vice-président du Conseil de Surveillance et des membres des Commissions spécialisées.

## ▪ **Commission de la Politique Financière**

### Composition :

Président : Bertrand SABLIER, représentant permanent de la FFB ;

Membres :

- Bernard PAGES, représentant permanent de BTP BANQUE ;
- Hubert RODARIE (Directeur Général SMABTP) ;

- Christophe COUTURIER (Directeur Général ECOFI) ;

Participent également les Membres du Directoire.

#### Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au minimum deux fois par an et ses avis sont suivis par le Directoire.

### ▪ **Information sur les règles de rémunération des membres de l'organe d'administration**

#### Pour les salariés

Les salariés ne disposent pas de part variable. L'accord d'intéressement collectif dont le montant dépend notamment du résultat technique de la société bénéficie à l'ensemble des salariés. Il est renégocié tous les trois ans.

#### Pour les fonctions clés

Le responsable des fonctions clefs Risques et Conformité et Actuariat sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé Audit Interne dévolue à un membre du Conseil de Surveillance, les audits internes peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire et qui prévoit des versements forfaitaires calculés au temps passé.

#### Pour les membres du Directoire

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la Commission des Rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire bénéficie également d'un contrat de travail. Au titre de ce contrat, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission des Rémunérations instruit chaque année pour le compte du Conseil de Surveillance, à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.

La Commission des Rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques : c'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

### Pour les membres du Conseil de Surveillance

La Commission des Rémunérations, commission spécialisée du Conseil de Surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de Surveillance et les membres des commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission Rémunérations et validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées et doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.

## **II.2. Compétence et honorabilité**

### ▪ **Gouvernance**

Conformément à la politique de compétence et honorabilité approuvée le 06/12/2016 les membres des instances de gouvernance sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI Bâtiment :

- dans le domaine des assurances, avec les représentants désignés par SMABTP, MAF et MAAF ;
- dans le domaine financier, avec les représentants désignés par BTP Banque ;
- dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles avec les représentants des entreprises de ces activités qui siègent dans les instances de la Fédération Française du Bâtiment.

Leur connaissance des nouvelles règles de gestion mises en place par la directive Solvabilité 2 est actualisée dans le cadre des réunions du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Commission d'Audit et des Risques avec l'aide du Cabinet d'un prestataire extérieur.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale, civile et administrative, leur interdisant de gérer, administrer ou diriger une personne morale.

### **Les fonctions clés**

En application de Solvabilité 2, les responsables des quatre fonctions clés de CGI Bâtiment ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

### ▪ **Gestion des Risques et Conformité**

Confiée à un responsable Gestion des Risques et Conformité  
Ancienneté CGI Bâtiment : 01/03/2003

L'objectif de cette fonction clé est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise (mise à jour de la cartographie, suivi des incidents, contrôle interne...). Concernant la conformité, il s'agit là de conseiller la gouvernance sur le bon respect des lois, règlements.

## ▪ **Audit Interne**

Les audits sont confiés à un membre indépendant du Conseil de Surveillance, conseiller au sein d'un Cabinet d'avocats qui accompagne les entreprises partout dans le monde.

L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

## ▪ **Actuariat**

La Secrétaire Générale est Responsable Actuariat depuis la création de la société.

Un prestataire extérieur intervient en assistance choisi en fonction de ses références dans le domaine de l'actuariat. Les associés intervenant chez CGI Bâtiment sont membres de l'Institut des Actuaire.

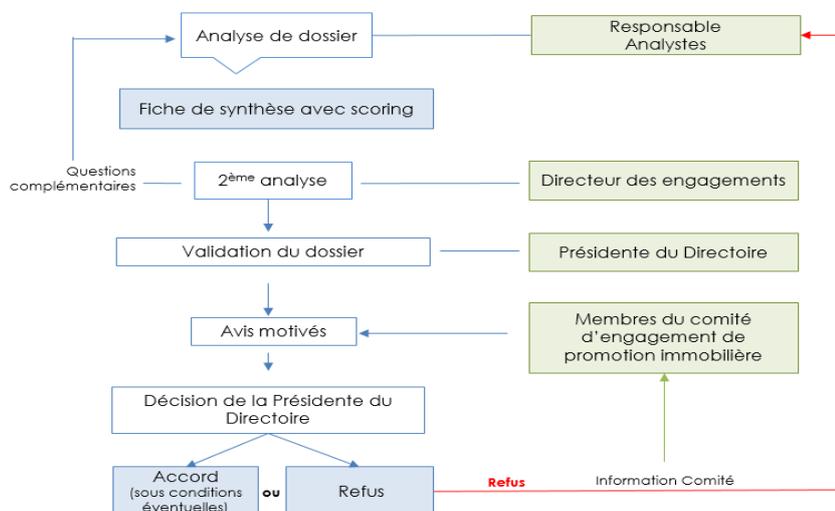
Une déclaration de non condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés pour les représentants de ces fonctions.

## **II-3 Système de gestion des risques - ORSA**

Les règles de souscription et de gestion des sinistres sont décrites dans des documents détaillés réactualisés en tant que de besoin chaque année et annexés au rapport du directoire sur le contrôle interne de CGI bâtiment. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent au plus grand nombre une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place pour la souscription et le renouvellement des garanties.

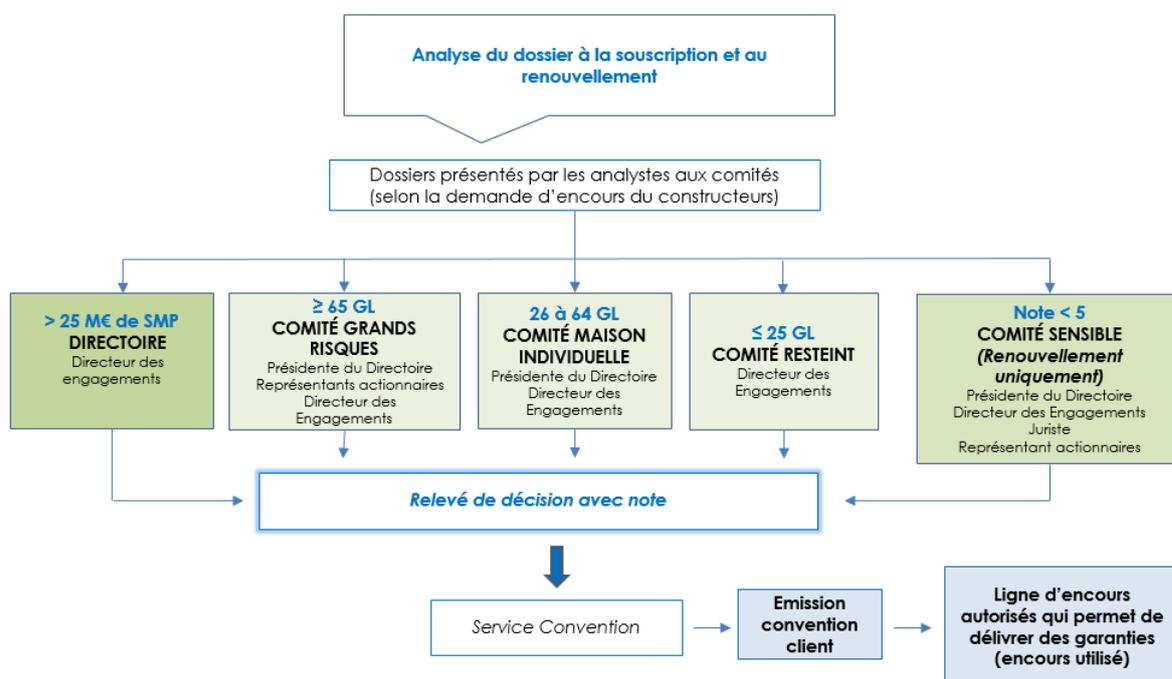
## ▪ **Promotion Immobilière**

Le comité de promotion immobilière est composé de la Présidente du Directoire, des représentants de SMABTP, BTP Banque, FFB et de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la promotion.



## ▪ Maison Individuelle

Plusieurs comités sont constitués en fonction de la taille des engagements et de la nature du risque.



Les dossiers dont l'exposition est supérieure à 25 M€ d'engagement relève de la compétence du Directoire.

Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie mise en place par CGI Bâtiment à compter de mai 2011, et qui permet d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable Gestion des Risques et Conformité. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la commission d'audit et des risques.

## ▪ ORSA

Le processus ORSA mis en œuvre chaque année, est validé par le Conseil de Surveillance et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur. Le processus ORSA peut en outre être déclenché dans la perspective d'une baisse de fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR de plus de 10%.

Dans le cadre des projections annuelles effectuées sur un scénario central, trois autres scénarios défavorables sont testés pour évaluer les besoins en solvabilité, en choc de sinistralité en 2018, un choc sur les deux plus importantes expositions et un choc de dégradation des marchés financiers et de fréquence de sinistres moyens en dessous du seuil de déclenchement de la réassurance.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture S2 fixé par le Conseil de Surveillance à 300 % de fonds propres éligibles.

## II-4 Système de contrôle interne

### ▪ Cartographie

Lors de sa préparation à la mise en œuvre de la directive européenne Solvabilité 2 du 22/04/2009, CGI Bâtiment a mis en place en 2012, une cartographie des processus et des risques qui répond à la nécessité de disposer d'un outil permanent d'identification et d'évaluation des risques dans l'entreprise.

Chaque processus a été décrit et analysé et les risques opérationnels, ou externes à l'entreprise, ont été appréciés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées.

Pour assurer un suivi permanent des risques et de la cartographie, une fiche d'incident a été mise en place, devant permettre :

- un traitement rapide des dysfonctionnements ;
- la prise en compte de ces derniers dans l'évolution de la cartographie ;
- et l'information de la Direction Générale.

### ▪ Gestion des Risques et Conformité

Les fonctions clés de gestion des risques et de contrôle de la conformité ont été confiées à Eric Maurin dont la mission consiste à mettre en place et gérer un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

Les politiques générales des risques et de conformité, approuvées le 20 septembre 2017 n'ont pas subi de modification sur l'exercice.

### ▪ Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne repose sur :

- Une bonne connaissance des risques auxquels CGI Bâtiment est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions :
  - ⇒ La fonction conformité permet d'avoir une vision d'ensemble sur les normes qui doivent être respectées pour pérenniser l'activité et préserver sa réputation ;
  - ⇒ Mise à jour régulière de la cartographie des risques permettant d'établir un diagnostic des risques, afin de les identifier, et mettre en place un plan d'action visant soit à les prévenir soit à les protéger des effets de leur réalisation éventuelle.
- Une gestion des risques réellement opérationnelle :
  - ⇒ L'organisation de CGI Bâtiment est décrite dans les politiques et déclinée dans les procédures opérationnelles de chaque service ;

- ⇒ CGI Bâtiment met en place un contrôle interne pour lui permettre de s'assurer notamment de l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.
- Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent :
  - ⇒ La remontée des informations s'effectue notamment via les fiches incidents indispensables pour le suivi et l'actualisation de nos risques ;
  - ⇒ Le conseil de Surveillance de CGI Bâtiment a créé des Commissions spécialisées lui permettant un suivi des risques et une remontée des informations en cas de détection de problème.

Les contrôles internes sont opérants (faible nombre d'incidents relevés). Les chefs de service travaillent sur une amélioration de la traçabilité de ces contrôles afin de permettre d'opérer les contrôles de niveau 2 dans de bonnes conditions.

## II.5. Fonction d'audit interne

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI Bâtiment a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de Surveillance.

Conformément à sa politique d'audit interne, CGI Bâtiment élabore désormais des plans d'audit annuel.

En 2017 a été réalisé un audit au service informatique sur le suivi de la qualité du service MI WEB. L'objectif étant de valider que les procédures et les protocoles en place sont appliqués et permettent d'informer les constructeurs et de leur proposer une solution pour la délivrance des garanties en cas d'arrêt du service MI WEB et ceci grâce à l'étude du dernier incident déclaré, des protocoles signés et des procédures en place.

Prévision d'audit 2018 :

- Service Contentieux : Reprendre les chantiers des constructeurs défaillants ;
- Le respect des règles de la LABFT dans notre politique de souscription ;
- Processus de choix des prestataires externes ;
- Service Gestion des Risques : Mise en place et traçabilité des contrôles des niveaux 1 et 2 ;
- Le score en promotion ;
- Provisions sur sinistres ;
- Gestion des courtiers.

## II.6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI Bâtiment, notamment au travers de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des accords de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Elle est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement d'un prestataire extérieur.

## **II.7. Type de fonctions et d'activités sous-traitées**

Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée à un prestataire spécialisé ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée mais accompagnement par un prestataire extérieur).

Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;
- Délégations de tous types à un intermédiaire ou à un tiers (Calculs ORSA, audit externe, réassurance, gestionnaire de fonds propres pour les placements des actifs/gestion d'actifs).

Support/outils aux activités cœur de métier (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités cœur de métier (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (Fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

## **II.8. Autres informations**

Il n'y a pas d'autre information importante concernant la gouvernance.

## **III. PROFIL DE RISQUE**

### **III.1. Risque de souscription**

- Risque de primes et de réserves
- Risque catastrophe

### **III.2. Risque de marché**

- Risque action
- Risque de spread
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de concentration
- Risque immobilier

### **III.3. Le risque crédit/défaut**

- Risque de liquidité

### **III.4. Risque opérationnel**

### **III.5. Exposition aux risques**

- Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2018 ;
- Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions ;
- Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens.

### III.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI Bâtiment en raison de son secteur d'activité non vie la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

#### ▪ Le risque de primes et de réserve

Le risque de dégradation des résultats techniques pourrait provenir de la fluctuation de la survenance, la fréquence et le montant des sinistres.

Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres.

Le business plan de l'entreprise s'inscrit dans un développement qui doit respecter une couverture minimale du SCR fixée à 300 %.

#### ▪ Le risque catastrophe

Le deuxième risque de souscription relatif au portefeuille de CGI Bâtiment concerne les engagements portés sur les deux grosses expositions en maison individuelle.

Compte tenu de la reprise du marché, ces clients apportent un volume d'engagements en nette progression, les primes correspondantes sont en augmentation bien que le taux soit plus faible que notre taux moyen de souscription en raison de la qualité des constructeurs.

Le risque est atténué par le traité de réassurance dont la portée a été doublée entre 2016 et 2017.

L'impact de la défaillance est également atténué par la prise en compte d'une caution bancaire à première demande.

## III.2. Risque de marché

Le portefeuille diversifié dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités et les options générales de placement sont encadrées par la Commission de Politique Financière.

### ▪ Le risque action

Le risque de baisse du marché actions peut impacter le portefeuille de CGI Bâtiment, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription de ces titres en direct.

### ▪ Le risque de spread

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs est significatif. La dégradation du rendement des emprunts d'état a conduit CGI Bâtiment à souscrire d'avantage d'obligations « corporate » ce qui détériore légèrement ce risque malgré l'exigence sur la notation des émetteurs.

### ▪ Le risque de change

L'activité nationale de CGI Bâtiment implique qu'elle soit peu exposée au risque de change sur le passif. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement. Il s'est néanmoins dégradé en 2017.

### ▪ Le risque de taux

La variation de la courbe des taux, la volatilité de ces derniers et l'environnement actuel (taux bas) amène à bien suivre ce risque car 75% des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires. Les nouvelles souscriptions portent sur des taux variables et des positions courtes de duration.

### ▪ Le risque de concentration

La diversification de la souscription du portefeuille titre sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration.

### ▪ Le risque immobilier

CGI Bâtiment n'a pas de placement immobilier.

### III.3. Le risque crédit/défaut

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué sur une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

Le risque s'est dégradé en 2017 en raison de la présence au bilan d'une créance de 2 M€ des réassureurs dans le cadre du dossier Fousse Constructions.

Le risque lié à la concentration des comptes bancaires dans un seul établissement bancaire est atténué par la qualité de celui-ci.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu de l'importance des supports monétaires et comptes bancaires par rapport aux règlements des sinistres.

### III.4. Risque opérationnel

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques. Il a été « testé » sur 2016 avec un sinistre de taille significative ; cette dégradation a été maîtrisée de même que les frais généraux.

### III.5. Exposition aux risques

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard dont les résultats sont détaillés dans le chapitre V.

L'ORSA menée en 2017 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction des stress-tests détaillés ci-dessous.

Sur la base des risques décrits dans la cartographie, trois scénarios défavorables ont été menés pour tester le besoin en solvabilité.

Scénario 1 : Choc de sinistralité sur 2018

Scénario 2 : Choc sur les deux plus importantes expositions

Scénario 3 : Dégradation des marchés financiers et fréquence de sinistres moyens

## **IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

### **IV.1. Actifs**

### **IV.2. Provisions techniques**

- Prévisions et valeurs constatées en 2017
- Méthodes et options retenues
- Meilleure estimation des engagements
- Calcul de la marge pour risque

### **IV.3. Autres passifs**

Les actifs et les passifs ont été valorisés selon les principes donnés dans le chapitre II du titre I de l'acte délégué 2015/35 (Valorisation des actifs et des passifs).

#### IV.1. Actifs

Les tableaux ci-après sont exprimés en k€. Ils présentent la comparaison de la valorisation des différents postes du bilan dans Solvabilité II avec celle des comptes sociaux, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Valeur Solvabilité II (k€)	Fin 2016	Fin 2017
Goodwill		
Frais d'acquisition différés		
Immobilisations incorporelles		
Actifs d'impôts différés	694	674
Excédent du régime de retraite		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		

La valeur S2 retenue pour les *Frais d'acquisition différés* est 0, conformément aux règles posées par la directive. L'augmentation de cette valeur dans les comptes sociaux est liée au développement du chiffre d'affaires en 2017.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Leur calcul est détaillé plus loin (IV.4. Valorisation des impôts différés). Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité, compte tenu du niveau des impôts différés passifs, des résultats prévisionnels du Business Plan et des résultats largement positifs des dernières années.

La valorisation des *Immobilisations incorporelles* et des *Immobilisations corporelles pour usage propre* est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour revendre ces actifs.

Valeur Solvabilité II (k€)	Fin 2016	Fin 2017
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC et	83 787	84 862
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	848	848
Actions		
Actions – cotées		
Actions – non cotées		
Obligations	21 580	21 143
Obligations d'État		
Obligations d'entreprise	21 580	21 143
Titres structurés		
Titres garantis		
Organismes de placement collectif	58 359	59 871
Produits dérivés		
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		
Autres investissements	3 000	3 000

Les *Investissements* ont été évalués pour un total de 84 862 k€, en progression de 1,3% par rapport à la fin 2016.

Les titres financiers sont évalués en valeur de marché.

La valorisation utilisée pour les détentions dans des entreprises liées, correspond à la valeur de Caron Marketing, entreprise spécialisée dans les études marketing sur les maisons individuelles. Il s'agit d'une participation stratégique pour CGI Bâtiment. C'est la valeur d'achat de 2014 qui a été reprise, en considérant qu'il n'y avait pas eu de changements pouvant induire une modification de cette valorisation. Les comptes arrêtés en 2017 font apparaître un bénéfice ainsi qu'un niveau important de trésorerie disponible, 88% de la valorisation S2 Ils confortent cette estimation.

Valeur Solvabilité II (k€)	Fin 2016	Fin 2017
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	6 547	4 810

Les *Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance* ont été calculés en meilleure estimation (*best estimate*). Ils relèvent de la branche non-vie (hors santé).

La diminution des provisions cédées entre 2016 et 2017 est liée à la gestion du dossier Groupe Fousse Constructions et résulte de la compensation de l'augmentation du montant cédé et de l'appel des fonds auprès des réassureurs.

Compte tenu de la valeur élevée des nantissements 4 241 k€ à la fin 2017, au regard du *best estimate*, l'abattement pour risque de défaut prévisible des réassureurs est négligeable.

Valeur Solvabilité II (k€)	Fin 2016	Fin 2017
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 615	1 789
Créances nées d'opérations de réassurance	52	2 050
Autres créances (hors assurance)	491	423
Actions propres auto-détenues (directement)		
Éléments de fonds propres appelés, mais non encore payés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 211	5 970
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	40	71
<b>Total de l'actif</b>	<b>96 438</b>	<b>100 648</b>

Les *Créances* sont prises à leur valeur de bilan social, soit 4 262 k€ nets de provisions, en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité. Leur augmentation est liée à la créance sur les réassureurs, dans le cadre du sinistre Groupe Fousse Constructions.

La *Trésorerie* est prise à sa valeur de marché, soit 5 970 k€. Son augmentation est liée à la mise en attente de sommes destinées à un investissement.

Les *Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus* sont retraités des surcotes obligatoires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur retenue est alors de 40 k€.

Le total de l'actif ressort à 100 648 k€, en progression de 7% par rapport à la fin de 2016.

## IV.2. Provisions techniques

Le portefeuille de CGI Bâtiment est un portefeuille non-vie, de garanties Caution. Il relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés comme trois « types de gestion » : sinistres relatifs aux Maisons Individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

Valeur Solvabilité II (k€)	Fin 2016	Fin 2017
Provisions techniques non-vie		
Provisions techniques non-vie (hors santé)	19 618	17 808
Provisions techniques calculées comme un tout		
Meilleure estimation	18 141	16 101
Marge de risque	1 477	1 707

### ➤ Evolution par rapport à 2016 (en euros)

		BE sinistres		
		brut	cédé	net
Maisons individuelles	fin 2017	13 616 223	4 809 751	8 806 472
	fin 2016	15 401 530	6 541 925	8 859 605
	évolution	-12%	-26%	-1%
Promotion	fin 2017	1 514 410	0	1 514 410
	fin 2016	1 844 177	10 023	1 834 154
	évolution	-18%	-100%	-17%
Litiges (hors transférés)	fin 2017	969 898	0	969 898
	fin 2016	895 721	0	895 721
	évolution	8%	0%	8%
Ensemble	fin 2017	16 100 531	4 809 751	11 290 780
	fin 2016	18 141 428	6 551 948	11 589 480
	évolution	-11%	-27%	-3%

### ▪ Calcul de la marge pour risque

Nous avons appliqué la méthode basée sur les durations de passif. En effet la durée du passif est la même que l'on se place en vision brute ou nette de réassurance (soit 1,3 année). De plus aucun changement n'est prévu dans la composition et les proportions des risques, ni dans la qualité moyenne des réassureurs. Enfin la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques relative au BE net de réassurance pour l'ajustement du SCR de base et le risque important de marché sont nuls et aucun changement n'est prévu en la matière.

La marge pour risque s'élève à 1 707 k€.

### IV.3. Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

Valeur Solvabilité II (k€)	Fin 2016	Fin 2017
Provisions autres que les provisions techniques	45	55
Dépôts des réassureurs	518	372
Passifs d'impôts différés	2 994	6 030
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	139	81
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 133	489
Autres dettes (hors assurance)	1 635	2 338
<b>Total du passif</b>	<b>26 082</b>	<b>27 172</b>

L'évaluation des *Provisions autres que les provisions techniques* suit celle utilisée pour le bilan social, soit 55 k€. Il s'agit de litiges en cours avec des tiers.

Les *Dépôts des réassureurs*, *Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires* et *Dettes nées d'opérations de réassurance* étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 942 k€ au total.

Les *Passifs d'impôts différés* ont été évalués sur la norme IAS12, selon la même méthode que pour les impôts différés actifs. Elle est détaillée dans le paragraphe qui suit. La valeur retenue est ainsi 6 030 k€.

Les *Autres dettes* sont retraitées de la valeur des décotes obligataires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur de bilan social. La valeur ressort à 2 338 k€.

Le *Total du passif* ressort à 27 172 k€ et l'*Excédent de l'actif sur le passif* s'élève à 73 476 k€.

## **V. GESTION DU CAPITAL**

### **V.1. Fonds propres**

### **V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis**

- Capacité d'absorption par les impôts différés
- Risque de souscription
- Risque de marché

### **V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

### **V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

### **V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR**

### **V.6. Autres informations**

## V.1. Fonds propres

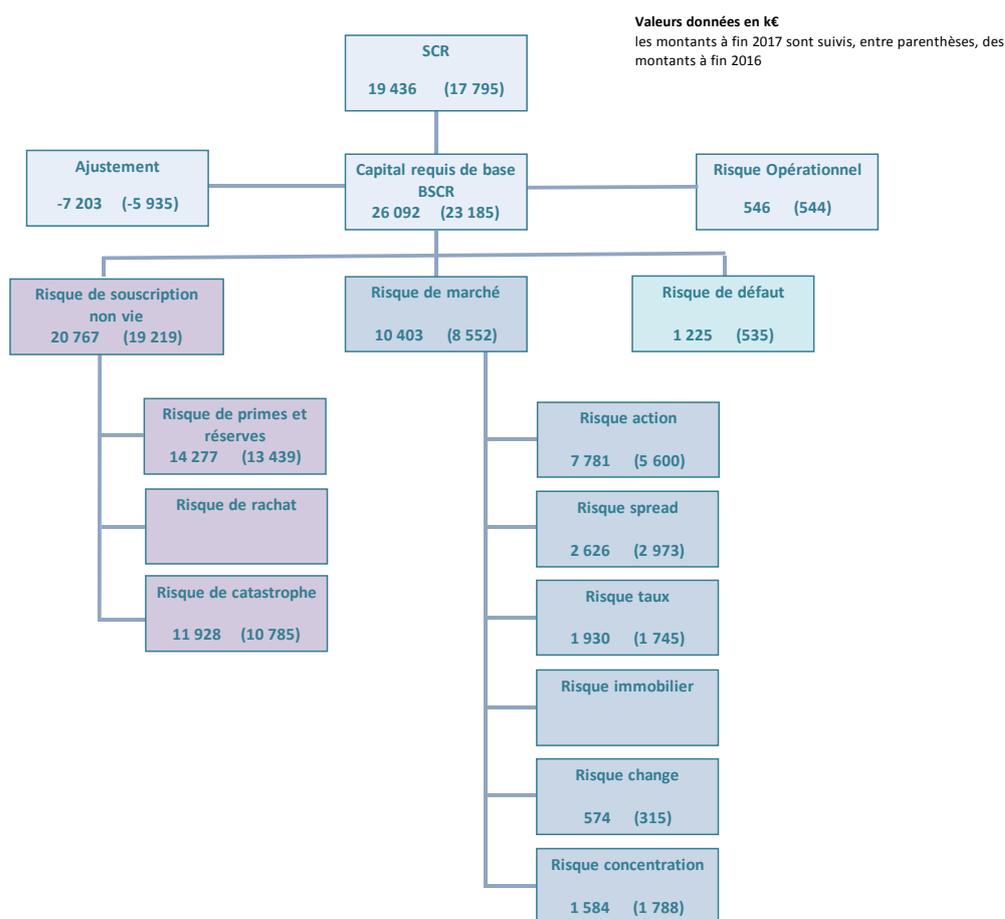
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité 2.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 k€, des autres réserves et de la réserve de réconciliation, respectivement 40 822 k€ et 11 766k€.

Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité 2 (73 476k€) auquel on retranche les distributions prévues de dividendes (1 671 k€). Ils s'élèvent donc à 71 805 k€. Ils ont été classés en Tier 1.

**Le montant des fonds propres éligible à la couverture du SCR comme à celle du MCR s'élève ainsi à 71 805 k€ (68 684 k€ à fin 2016).**

## V.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis



Le SCR a été calculé par la formule standard. Nous avons utilisé le module de calcul du SCR développé dans l'outil Calfitec de la société Sinalys.

La décomposition est la suivante (en K€) :

	Fin 2016	Fin 2017	Evolution	
<b>SCR</b>	<b>17 795</b>	<b>19 436</b>	<b>1 641</b>	<b>9%</b>
Coefficient Adj	-5 935	-7 203	-1 268	21%
SCR opérationnel	544	546	2	0%
BSCR	23 185	26 093	2 908	13%
SCR non vie	19 219	20 767	1 548	8%
SCR marché	8 552	10 403	1 851	22%
SCR de défaut	535	1 225	690	129%
Effet de diversification	-5 121	-6 302	-1 181	23%

Le MCR s'élève à 4 859 k€ (4 449k€ à fin 2016).

Les fonds propres éligibles, de 71 805 k€ couvrent ainsi le MCR à 1 478 % (1 544 % fin 2016) et le SCR à 369 % (386 % fin 2016).

#### ▪ Capacité d'absorption par les impôts différés

Nous avons utilisé la méthode décrite dans les actes délégués pour déterminer la capacité d'absorption par les impôts différés.

Le choc appliqué est égal à la somme du BSCR et du SCR opérationnel : 26 639 k€.

L'attribution de cette perte aux différents risques est effectuée selon l'influence des différents modules et sous-modules du SCR.

Il a été considéré que les chocs impactaient le bilan sur les postes suivants :

- Trésorerie pour le choc opérationnel,
- Provisions techniques pour le risque non vie,
- Obligations (en direct ou dans les fonds) pour les risques de spread et de taux,
- Fonds pour les risques de change et de concentration,
- Créances pour le risque de défaut.

Le calcul des assiettes d'impôts différés est alors mené sur le bilan impacté par ces chocs. Le montant des impôts différés est déduit par application des taux aux assiettes par année.

L'excès d'impôts différés par rapport au calcul mené pour l'établissement du bilan conduit ainsi à un coefficient d'ajustement de 7 203 k€.

Les fonds propres « durs », hors réserve de réconciliation, sont supérieurs à 61 M€. Un choc sur le résultat de 27 M€ les diminuerait mais ne mettrait pas l'activité en risque car la couverture du passif par l'actif serait toujours assurée. Le montant des impôts différés passifs du bilan prudentiel et la projection du résultat moyen constaté sur les dernières années permettrait d'absorber cet impôt en 3 ou 4 ans. Nous avons donc considéré ces impôts différés actifs comme recouvrables.

▪ **Risque de souscription**

	Fin 2016	Fin 2017	Evolution	
<b>SCR non vie</b>	<b>19 219</b>	<b>20 767</b>	<b>1 548</b>	<b>8%</b>
Primes et réserves	13 439	14 277	838	6%
Rachat	0	0	0	
Catastrophe	10 785	11 928	1 143	11%
Effet de diversification	-5 004	-5 438	-434	9%

L'augmentation importante du risque de primes et de réserves est liée à celle des provisions techniques décrite plus haut.

L'augmentation du risque de catastrophe s'explique une plus grande exposition sur les deux plus gros risques, atténuée par la réassurance.

▪ **Risque de marché**

Le risque de marché se décompose comme suit (en K€) :

	Fin 2016	Fin 2017	Evolution	
<b>SCR de marché</b>	<b>8 552</b>	<b>10 403</b>	<b>1 851</b>	<b>22%</b>
Action	5 600	7 781	2 181	39%
Spread	2 973	2 626	-347	-12%
Taux	1 745	1 930	185	11%
Immobilier	0	0	0	
Change	315	574	259	82%
Concentration	1 788	1 584	-204	-11%
Effet de diversification	-3 868	-4 093	-225	6%

Mise en transparence des OPCVM

Toutes les OPCVM ont été mises en transparence.

BMTN du Crédit Coopératif

CGI Bâtiment a souscrit en juillet 2014 un BMTN de 3 M€ auprès du Crédit Coopératif, garantissant un coupon semestriel progressif sur 5 ans avec une option de cession semestrielle avec garantie du capital à la date du versement de l'intérêt.

Il a été choqué en action de type II.

➤ [Composition du portefeuille \(en euros\)](#)

Pour information, le portefeuille mis en transparence à fin 2017 est le suivant :

Type d'actif	Fin 2016	Fin 2017	Evolution	
<b>ACTION</b>	<b>12 778 057</b>	<b>14 920 589</b>	<b>2 142 533</b>	<b>17%</b>
Action de type 1	4 732 573	10 700 653	5 968 080	126%
Action de type 2	7 197 484	3 371 937	-3 825 547	-53%
Participation 100%	848 000	848 000	0	0%
<b>FONDS</b>	<b>416 445</b>	<b>340 733</b>	<b>-75 712</b>	<b>-18%</b>
<b>MONETAIRE ET TRESORERIE</b>	<b>3 351 639</b>	<b>7 274 971</b>	<b>3 923 332</b>	<b>117%</b>
<b>OBLIGATION</b>	<b>70 514 343</b>	<b>68 234 203</b>	<b>-2 280 140</b>	<b>-3%</b>
Convertible	3 892 285	5 998 489	2 106 204	54%
Etatique EEE	4 330 021	5 056 463	726 442	17%
Etatique non EEE	32 057	122 019	89 962	281%
Privée	61 603 484	56 268 687	-5 334 796	-9%
Sécurisée Public	656 496	788 544	132 048	20%
<b>PRODUIT DERIVE &amp; DIVERS</b>	<b>-62 162</b>	<b>61 014</b>	<b>123 176</b>	<b>-198%</b>
<b>Total</b>	<b>86 998 321</b>	<b>90 831 510</b>	<b>3 833 189</b>	<b>4%</b>

### V.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'a pas été utilisé dans les calculs.

### V.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La formule standard a été utilisée pour l'évaluation de la solvabilité, sans recours à un modèle interne.

### V.5. Non-respect du MCR et non-respect du SCR

L'évaluation de la solvabilité et sa projection à l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA n'ont pas mis en évidence un risque de non-respect des exigences en capital.

### V.4. Autres informations

Il n'y a pas d'autre élément spécifique.

## ANNEXES

### Bilan (en K€)

#### S.02.01.02

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	674
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	84 862
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	848
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	21 143
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	21 143
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	59 871
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	3 000
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 810
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	4 810
Non-vie hors santé	R0290	4 810
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 789
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 050
Autres créances (hors assurance)	R0380	423
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	

Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 970
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	71
<b>Total de l'actif</b>	R0500	100 648
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	17 807
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	17 807
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	16 101
Marge de risque	R0550	1 707
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	55
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	372
Passifs d'impôts différés	R0780	6 031
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	81
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	489
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 338
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	R0900	27 172
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	R1000	73 476

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (en K€)

S.05.01.02

		Assurance crédit et cautionnement	Total
		C0090	C0200
<b>Primes émises</b>			
Brut – assurance directe	R0110	20 038	20 038
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		
Part des réassureurs	R0140	2 403	2 403
Net	R0200	17 635	17 635
<b>Primes acquises</b>			
Brut – assurance directe	R0210	18 206	18 206
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		
Part des réassureurs	R0240	2 403	2 403
Net	R0300	15 803	15 803
<b>Charge des sinistres</b>			
Brut – assurance directe	R0310	7 149	7 149
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		
Part des réassureurs	R0340	3 262	3 262
Net	R0400	3 887	3 887
<b>Variation des autres provisions techniques</b>			
Brut – assurance directe	R0410		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		
Part des réassureurs	R0440		
Net	R0500		
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	5 374	5 374
<b>Autres dépenses</b>	R1200	0	
<b>Total des dépenses</b>	R1300	0	5 374

Primes sinistres et dépenses par pays (en K€)

S.05.02.01

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0090	C0140
<b>Primes émises</b>				
Brut – assurance directe	R0110	20 038		20 038
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140	2 403		2 403
Net	R0200	17 635		17 635
<b>Primes acquises</b>				
Brut – assurance directe	R0210	18 206		18 206
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240	2 403		2 403
Net	R0300	15 803		15 803
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut – assurance directe	R0310	7 149		7 149
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340	3 262		3 262
Net	R0400	3 887		3 887
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut – assurance directe	R0410			
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	5 374		5 374
<b>Autres dépenses</b>	R1200			
<b>Total des dépenses</b>	R1300			5 374

Provisions techniques non-vie (en K€)

S.17.01.02

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée	
		Assurance crédit et cautionnement	Total engagements en non-vie
		C0100	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>			
<b>Meilleure estimation</b>			
<i>Provisions pour primes</i>			
Brut – total	R0060		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		
<i>Provisions pour sinistres</i>			
Brut – total	R0160	16 101	16 101
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	4 810	4 810
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 291	11 291
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	R0260	16 101	16 101
<b>Total meilleure estimation – net</b>	R0270	11 291	11 291
<b>Marge de risque</b>	R0280	1 707	1 707
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290		0
Meilleure estimation	R0300		0
Marge de risque	R0310		0
<b>Provisions techniques – Total</b>			
Provisions techniques – Total	R0320	17 807	17 807
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	4 810	4 810
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	12 997	12 997

Sinistres en non vie (en K€)

S.19.01.21

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160
Précédentes	R0100											7 568
N-9	R0160	435	420	-40	929	158	169	164	-69	34	115	
N-8	R0170	443	156	-36	40	147	35	-23	183	-9		
N-7	R0180	166	52	216	2	17	-10	1	1			
N-6	R0190	262	1 106	1 833	544	389	406	-175				
N-5	R0200	345	2 032	97	453	247	-7					
N-4	R0210	322	1 460	-78	39	216						
N-3	R0220	196	968	269	645							
N-2	R0230	164	326	206								
N-1	R0240	1 321	5 532									
N	R0250	166										

Année		Pour l'année en cours	Somme des années (cumul)
		C0170	C0180
Précédentes	R0100	2 585	7 568
N-9	R0160	115	2 315
N-8	R0170	-9	936
N-7	R0180	1	444
N-6	R0190	-175	4 364
N-5	R0200	-7	3 167
N-4	R0210	216	1 959
N-3	R0220	645	2 079
N-2	R0230	206	696
N-1	R0240	5 532	6 853
N	R0250	166	166
Total	R0260	9 275	30 546

Meilleure estimation provisions brutes non actualisées  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350
Précédentes	R0100											1 446
N-9	R0160							570	764	1 155		
N-8	R0170						237	136	333			
N-7	R0180					122	93	63				
N-6	R0190				885	431	386					
N-5	R0200			906	747	801						
N-4	R0210		2 125	1 612	842							
N-3	R0220		3 211	2 515	1 268							
N-2	R0230	3 331	1 568	689								
N-1	R0240	9 532	6 833									
N	R0250	3 720										

Année		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
Précédentes	R0100	-1
N-9	R0160	1 157
N-8	R0170	333
N-7	R0180	63
N-6	R0190	387
N-5	R0200	802
N-4	R0210	843
N-3	R0220	1 269
N-2	R0230	687
N-1	R0240	6 843
N	R0250	3 716
Total	R0260	16 101

**Fonds propres (en K€)**
**S.23.01.01**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	20 888	20 888			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	50 918	50 918			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	71 805	71 805		0	0,00
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0				

Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0			0	0,00
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>	R0500	71 805	71 805			
<b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>	R0510	71 805	71 805			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	71 805	71 805	0	0	0,00
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	71 805	71 805	0	0	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	19 436				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	4 859				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	3,69				

<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	14,78
--	-------	-------

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	73 476
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	1 671
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	20 888
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	50 918
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	0

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (en K€)

S.25.02.21

Article 112 (*)	Z0010	2
-----------------	-------	---

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010	10 403	10 403	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 225	1 225	
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	20 767	20 767	
Diversification	R0060	-6 302	-6 302	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>26 093</b>	<b>26 093</b>	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Value
		C0100
Risque opérationnel	R0130	546
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-7 403
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>19 436</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	19 436
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement  
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement (en K €)**

**S.28.01.01**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>MCR components</b>	
		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	3 991	
		<b>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)</b>	<b>Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)</b>
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	11 291	17 635
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		

Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	0	
		<b>Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)</b>	<b>Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)</b>
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 991
Capital de solvabilité requis	R0310	19 436
Plafond du MCR	R0320	8 746
Plancher du MCR	R0330	4 859
MCR combiné	R0340	4 859
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	4 859

